Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250630-2025_067_CC_42-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2025

Nombre de membres en exercice : **64**

Nombre de présents : 36
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 22

OBJET

AFFAIRE N°2025_067_CC_42
Bilan de concertation du PDM

Nombre de votants : 42

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
19 juin 2025

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
02/07/2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT CINQ JUIN à 13 h 30, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président**.

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIANT - M. Michel CLEMENTE - M. Yann CRIGHTON - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josee MUSSARD-POLEYA - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIANT - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Madame Martine GAZE - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Catherine GOSSARD - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL - M. Houssamoudine AHMED - Mme Audrey FONTAINE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Virginie SALLE procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Olivier HOARAU procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE

Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250630-2025_067_CC_42-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2025

AFFAIRE N°2025_067_CC_42 : BILAN DE CONCERTATION DU PDM

Le Président de séance expose :

Rappel réglementaire de la concertation préalable

Dans le cadre des dispositions prévues à la fois par l'article L.1214-14 du code des transports, et les articles L.141-1, L.121-15-1 et R.122-17 du code de l'environnement, le Territoire de l'Ouest a souhaité associer à sa démarche d'élaboration du Plan de Mobilité (PDM) l'ensemble des acteurs concernés par ce projet, du privé (grand public, entreprises, etc.) au public (État, Région, Communes, etc.).

C'est ainsi que s'est tenue, du 12 juillet au 4 octobre 2024, une grande concertation préalable sur l'ensemble du territoire.
Les modalités de cette concertation préalable environnementale ont été librement fixées par le Territoire de l'Ouest dans la délibération du conseil communautaire N° 2024.029.CC.14 datant du 25 Mars 2024.

Enfin, le code de l'environnement impose la notion suivante : « en cas de concertation sans garant, dans un délai de 3 mois après la fin de la concertation, le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable établit et publie le bilan de cette concertation ».
Dans un contexte particulier de renouvellement de la DSP, un retard a été pris pour cette publication de concertation, devant être validée en instance au préalable.

Les objectifs de la concertation grand public étaient les suivants :

- Sensibiliser la population et les acteurs du territoire aux principes et aux thématiques de mobilité et des transports ;
- Fournir une information claire et continue sur le processus d'élaboration du PDM, ses obligations et son contexte ;
- Offrir la possibilité au public d'exprimer ses attentes sur le PDM, de faire part de ses observations et remarques, dans une perspective de partage, de co-construction et d'appropriation.

Déroulé de la concertation

Le public était invité à répondre aux sollicitations du Territoire de l'Ouest via un questionnaire, diffusé largement en ligne et disponible physiquement au siège de la collectivité.
Des ateliers ont été également réalisés sur le territoire pour permettre une concertation plus qualitative. Ci-dessous la liste des ateliers réalisés :

- Vendredi 12/07 à Saint-Paul ;
- Mercredi 24/07 à Trois-Bassins ;
- Mercredi 07/08 à Le Port ;
- Samedi 07/09 à Saint-Leu ;
- Dimanche 15/09 à Saint-Paul (Rando Vélo Intercommunale) ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250630-2025_067_CC_42-DE

- Mercredi 18/09 à La Possession.

Enfin, des ateliers avec les partenaires institutionnels et privés ont été réalisés pendant cette période.

Les grands chiffres de la concertation

Tous les détails de ces concertations sont disponibles en séance et seront envoyés aux élus.

En synthèse finale, voici ce qui en ressort par rapport aux scénarios envisagés du PDM :

- **Le Scénario 2 - Responsable** semble être le plus en phase avec les attentes exprimées par la population : il combine des solutions concrètes pour renforcer les modes alternatifs (covoiturage, transports collectifs, mobilité active) et améliorer les infrastructures de manière cohérente et réaliste.
- **Le Scénario 1 - Économe** pourrait être perçu comme une solution transitoire acceptable, mais il manque d'ambition pour répondre aux enjeux à long terme.
- **Le Scénario 0 - Fil de l'eau** paraît trop conservateur et risque de ne pas satisfaire les attentes croissantes des habitants en matière de mobilité durable.
- **Le Scénario 3 - Audacieux**, bien qu'innovant, pourrait être trop ambitieux et difficile à mettre en œuvre rapidement, ce qui pourrait générer des réticences.

En résumé, la population semble la plus encline à accepter un scénario Responsable, qui équilibre réalisme et ambition en matière de mobilité durable.

Engagements

A la lumière des conclusions de la concertation, le Territoire de l'Ouest décide de poursuive la réalisation de son Plan de Mobilité et de prendre plusieurs engagements pour la suite :

- **Promotion de la mobilité durable**
  - Développer des infrastructures cyclables et piétonnes pour encourager les modes actifs.
  - Améliorer les transports en commun pour réduire la dépendance à la voiture individuelle.
- **Sécurité routière et limitation de l'impact environnemental**
  - Mettre en place des mesures pour améliorer la sécurité routière et la cohabitation entre les différents modes de transport.
  - Intégrer des solutions pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre.
- **Développement économique local**
  - Favoriser l'accessibilité des zones économiques pour stimuler l'activité locale.
  - Encourager le covoiturage pour faciliter l'accès aux entreprises locales.
- **Participation citoyenne et concertation**
  - Assurer le maintien de l'information et de la concertation autour de l'élaboration du PDM.
  - Renforcer l'information et la communication autour des mobilités alternatives existantes au sein du Territoire de l'Ouest.

Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250630-2025_067_CC_42-DE

Ces engagements visent à répondre aux besoins des habitants tout en respectant les objectifs environnementaux et économiques du territoire.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 17/04/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilités du 04/04/2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- PRENDRE ACTE du présent bilan de concertation préalable ;

- AUTORISER la publication de bilan de concertation sur le site internet du Territoire de l'Ouest.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président